



Union Départementale
des Associations Familiales
du Jura

FAMILLES

Projet

Associatif

2022-2026

Introduction



**Hubert GREMAUD,
Président de l'Udaf**

Certes le Projet Associatif est une obligation pour toute association mais, outre cet aspect réglementaire, c'est pour moi en tant que Président l'occasion de formaliser un engagement fort et indéfectible au bénéfice de toutes les familles jurassiennes qu'elles soient nucléaires, monoparentales, recomposées, homoparentales...

L'Udaf du Jura est synonyme de pluralisme et d'ouverture, nous accueillons et accompagnons toutes les familles sans discrimination ni jugement, sans considération de ses origines ou de ses croyances, j'en suis le garant. Une seule cause nous unit et nous soude : notre considération et notre respect pour la famille, cellule de vie porteur de tous les espoirs de notre société.

L'Udaf du Jura est une association militante et engagée, elle fédère les associations familiales, mobilise les bénévoles, vecteur de nos valeurs et convictions.

Au travers de ce projet associatif, nous affirmons certes nos valeurs, mais nous soutenons aussi des services forts et qualifiés pour aider les familles et les personnes en difficultés et ce en partenariat étroit avec tous les autres acteurs de notre département.

Ce Projet Associatif est le document central de l'Institution. Il porte la spécificité associative, il fédère les membres fondateurs, Adhérents et Partenaires, en interne et en externe, engagés dans le Projet. Ce Projet Associatif est le vecteur porteur de notre utilité sociétale, il réaffirme si besoin était notre identité forte et nos engagements sans concession.

Enfin, le Projet Associatif détermine les orientations et axes de travail, intériorisant avec sens et finalité la méthodologie de nos recherches en sciences humaines, voire fondamentales, pour assurer pleinement l'accompagnement de l'humain et des missions confiées par le législateur. Il projette sur image la volonté et l'adaptation de l'Udaf aux prises avec le devenir de l'homme face à l'évolution sociétale en qualité « d'experte des familles ».

Ce document sert en interne de fil conducteur à l'action du Conseil d'Administration et des services et il permet de donner en externe une plus grande lisibilité des actions développées par l'Udaf du Jura à l'ensemble de nos partenaires.

En résumé, l'Udaf du Jura œuvre sans répit depuis plus de soixante-dix ans au service des familles, plus que jamais notre société a besoin de nous. Nous continuerons sans relâche et avec force à répondre à leurs attentes. Les familles jurassiennes doivent savoir qu'elles peuvent compter sur l'Udaf, ses associations, ses bénévoles, ses services et bien sûr son Président.

L'identité de l'Udaf

Suite à l'initiative du Conseil National de la Résistance et sur décision du Gouvernement Provisoire de la République Française du Général de Gaulle, est promulguée l'ordonnance n° 45-323 du 3 mars 1945. Celle-ci a donc institué une structure rassemblant toutes les familles, pour en faire un interlocuteur unique et indépendant des pouvoirs publics : l'**Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)**. Cette ordonnance crée également les **Unions Départementales des Associations Familiales (Udaf)** pour la reconnaissance du rôle des familles.

Les Udaf peuvent ainsi participer institutionnellement à la définition des politiques familiales et à la gestion de services qui les concernent directement.

Le 14 octobre 1946, l'Udaf du Jura est constituée sous la forme d'une association « loi 1901 » à l'initiative d'une douzaine d'associations familiales. Par agrément du Ministère de la Santé, l'Udaf est reconnue de plein droit d'utilité publique. La parution de la déclaration de l'association date du 27 novembre 1946.

Au fil des années, de nombreuses **associations familiales et fédérations départementales des mouvements familiaux** ont rejoint l'Udaf en reproduisant à l'intérieur de celle-ci le pluralisme des choix philosophiques, religieux, sociétaux, et la diversité des statuts familiaux et conjugaux. Elles sont **52 associations adhérentes** en 2022.



Associations familiales locales :
Beaufort, Saint-Amour,
Saint-Claude



L'Udaf, ses missions

Les **missions** de l'Udaf dévolues par la loi sont les suivantes :

- **Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts des familles ;**
- **Représenter auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles ;**
- **Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics leur confient la charge ;**
- **Exercer au nom des familles toute action civile auprès des juridictions relatives aux faits de nature à nuire aux intérêts familiaux.**

L'Udaf du Jura a vocation à fédérer l'ensemble des associations familiales qui oeuvrent bénévolement auprès des familles jurassiennes. Elle puise sa légitimité dans la diversité de ses associations. Ainsi se côtoient des associations et mouvements à but général, spécifique, fédérées ou non, associations locales... Forte de cette richesse, l'Udaf assure des représentations variées auprès de l'ensemble des pouvoirs publics (Etat, collectivités locales, Caisse d'Allocations Familiales, hôpitaux...), avec pour seul objectif l'intérêt des familles quelques soient leurs compositions et leurs convictions.

Toujours dans cette quête d'idéal, l'Udaf du Jura crée et développe des actions au service des familles : accompagnement social, soutien à la parentalité, lutte contre le surendettement... La famille étant au cœur de notre société, il est difficile de dresser une liste exhaustive de nos actions, mais il est clair que lorsqu'une question sociétale, un débat politique se présentent sur le « fait famille », nous sommes présents pour défendre les intérêts des familles et militer pour nos valeurs.

Les valeurs de l'Udaf du Jura



Les représentants, bénévoles, et salariés de l'Udaf s'appuient au quotidien sur les valeurs fondamentales de l'association.

- **LA FAMILLE**

qui représente la cellule de base de notre société, premier lieu de développement affectif et psychologique de l'enfant, futur adulte libre et responsable, point d'ancrage des solidarités et de la transmission.

- **L'HUMANISME**

qui prône la défense de la personne humaine dans ses droits fondamentaux et lui reconnaît la capacité de faire des choix **responsables** et d'être actrice de sa vie. Elle est ainsi placée au centre d'un projet, avec ses propres potentiels et ses capacités d'évolution.

- **LE RESPECT**

qui induit la reconnaissance de l'autre, de son histoire et de ses capacités à mettre en place des mécanismes de changement. Le respect du pluralisme et de la diversité des choix philosophiques, religieux et de société, ainsi que des statuts conjugaux et familiaux, dans un souci de justice, d'égalité et de fraternité.

- **LA SOLIDARITÉ, L'ENTRAIDE**

qui impliquent pour toute société de porter assistance, soutien à chacun de ses membres. Soucieuses de l'intérêt général, les associations familiales fondent leur action sur la solidarité des familles notamment en situation de fragilité, de vulnérabilité.

- **L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**

qui s'appuie sur le bénévolat, la volonté de dialogue et de concertation pour l'amélioration des conditions de vie des familles. Mouvement citoyen, il est le garant d'un fonctionnement démocratique et responsable.



L'action de l'Udaf au fil du temps

Avec l'ensemble du mouvement familial, tant au niveau départemental que national, l'Udaf a contribué, dans le cadre d'une part de sa mission de représentation officielle des familles et d'autre part par ses réflexions et ses participations aux débats de société, à la mise en œuvre de chantiers fondamentaux comme la protection sociale et les allocations familiales, la prise en compte du fait familial dans la fiscalité, la protection maternelle et infantile, l'allocation parentale d'éducation, l'aide au logement, la retraite des mères de familles, la bioéthique, la conciliation vie familiale et emploi...

1946 : Création de l'Udaf du Jura

et installation du siège au 45 rue du Jura à Lons-le-Saunier, avec 11 associations familiales :

- Association Familiale Ouvrière de Dole
- Ligue des Familles Nombreuses de Dole
- Association des Familles Rurales de Salins-les-Bains
- Association Familiale de Salins-les-Bains
- Association Familiale Ouvrière du canton de Morez
- Association des Familles Nombreuses de Tavaux
- Association Familiale Ouvrière de Saint-Claude
- Association Familiale Ouvrière de Lons-le-Saunier
- Association des Familles Nombreuses de Lons-le-Saunier
- Association Familiale du canton d'Arbois
- Association Familiale Ouvrière de Montaigu.

1951 : Première ordonnance de tutelle aux prestations familiales.

1970 : Agrément de l'Udaf en qualité de Tuteur aux Prestations Sociales.

Prise en charge de la première mesure de protection des majeurs.

Création de l'antenne de Dole.

1975 : Modification du Code de la Famille élargissant la représentation des familles au sein de l'Udaf.

1980 : Signature de la Convention avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales : les mesures de tutelles d'Etat sont confiées à l'Udaf.

1982 : Création du Secrétariat départemental de la Médaille de la Famille.

1988 : Création du service de défense des consommateurs

1989 : Modification de la convention de 1980 : les mesures de curatelles d'Etat sont également confiées à l'Udaf.

1991 : Séparation des activités en deux services distincts -Tutelle aux prestations sociales et Tutelle aux Majeurs Protégés-.

1999 : Création d'un service logement.

Gestion de mesures d'accompagnement social lié au logement.

Développement d'outils spécifiques tels que les baux glissants.

2000 : Signature de la Convention départementale pour la tutelle aux biens des mineurs avec le Conseil Général du Jura.

2000 : Mise en place de l'action *Lire et faire lire*.

2003 : Création de l'Observatoire départemental de la Famille.

2004 : Certification de l'Udaf par l'Association Française pour l'Assurance Qualité.

Création du service Rétablissement Personnel dans le cadre du surendettement.

2005 : Création de la Maison Relais de Lons-le-Saunier.

2006 : Signature de la première convention d'objectifs avec l'Unaf.

2008 : Création d'une antenne à Saint-Claude.

Création d'une résidence d'accueil à Saint-Claude.

2009 : Création d'un service d'accompagnement social confié par le Conseil Général pour l'exercice de mesures contractuelles.

2010 : Création du service Microcrédit.

Création du service d'Information aux tuteurs familiaux.

2011 : Convention de partenariat avec le Conseil Général en matière de politique sociale et familiale.

2011 : Sortie de la certification Qualité ISO et entrée dans une démarche d'amélioration continue.

2012 : Extension de la Maison Relais de Lons-le-Saunier.

Signature d'une convention avec le Conseil Général pour assurer le suivi des mesures d'accompagnement social contractuelles.

Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits du Jura dans le but de promouvoir des services d'information aux familles.

2016 : Nouvelle extension de la Maison Relais de Lons-le-Saunier, rue Raymond Rolland.

2016 : Convention de collaboration entre l'Udaf, l'ASEAJ, PRODESSA, la Fédération ADMR et l'APEI de Lons-le-Saunier dans le cadre du Carrefour des Solidarités.

2017 : Transfert de l'antenne des services de Dole au 3 rue du Boichot.

2018 : Mise en place de l'action *Parrainage de proximité*.

2019 : Création d'un Pôle juridique au sein du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

2019 : Création du service d'accompagnement budgétaire pour Action Logement.

2020 : Mise en place des Points Conseil Budget pour

Le secteur Dole et Jura Nord et pour le secteur de Lons-le-Saunier et sa région.

2021 : Mise en place d'un Point Conseil Budget pour le secteur Cœur du Jura et Haut-Jura.

2021 : Nouvelle extension de la Maison Relais, rue Sommier à Montmorot.

2021 : Extension des locaux par une passerelle-bureaux au siège social de Lons-le-Saunier.

2022 : Ouverture de l'antenne des services à Champagnole, 89 rue Casimir Blondeau.

2022 : Nouveaux statuts et règlement intérieur de l'Udaf.



Les Présidents de l'Udaf du Jura :

1946-1968 : Albert PROST

1968-1972 : Emilie d'AGON DE LACONTRIE

1972-1978 : Jean BOUVARD

1978-1980 : Emmanuel MEYNIER

1980-1983 : Fernand MENETRIER

1983-1985 : André BERNARD

1985-1991 : Germaine GIRARDOT

1991-1999 : Philippe JACQUEMIN

1999-2007 : Claude MEUNIER

2007-2015 : Jeanine CHAMPROBERT

Depuis 2015 : Hubert GREMAUD

L'Udaf, ses services

L'histoire

Les premiers salariés ont été recrutés dans l'année 1949, ils avaient pour fonction les titres de secrétaire général et d'assistante sociale. À partir de 1950, on assiste à l'embauche de diverses professions à caractéristique sociale : auxiliaire sociale, aide-ménagère. Le premier recrutement d'un délégué à la tutelle s'est fait en 1963.

Sur le plan de la Direction, on relève globalement une grande stabilité. Seulement 5 directeurs se sont succédés depuis la création de l'Udaf.



SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES

L'UDAF du Jura accueille, informe et accompagne les familles et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien. Ce sont ainsi **plusieurs services** qui leur sont proposés :

Accompagnement des vulnérabilités

- Service Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)

Logement et environnement

- Service Hébergement Logement et accompagnement à la vie sociale :
 - Maison relais à Lons-le-Saunier
 - Résidence d'accueil à Saint-Claude

Prestations et droits des familles

- Délégués aux prestations familiales
- Accompagnement éducatif budgétaire

Parentalité et éducation

- Parrainage de proximité
- Lire et Faire Lire

Consommation et budget familial

- Points Conseil Budget
- Microcrédit personnel accompagné
- Défense des consommateurs

On note une augmentation significative du nombre d'intervenants tant dans le domaine social qu'administratif à partir de 1989 pour exercer les mesures de protection des majeurs –tutelles, curatelles, tutelle aux prestations sociales adultes- et protection des familles– tutelle aux prestations sociales enfant-.

Depuis les années 80, les embauches de personnels qualifiés se sont généralisées, avec une forte présence d'éducateurs spécialisés. La première conseillère en économie sociale et familiale a été recrutée en 1992. Aujourd'hui les embauches se concrétisent auprès de personnes à qualification sociale ou juridique en raison des spécificités de chaque mission.

Simultanément à cette volonté de recherche de personnels qualifiés, se sont développées l'organisation des services, la spécialisation des missions, et le développement des outils informatiques.

Le Projet Associatif de l'Udaf du Jura

Sa présentation

Un Projet Associatif, dans son élaboration, doit prendre corps, forme, sens à partir des principes fondamentaux de l'Institution :

- de ses valeurs fondatrices,
- de ses missions et services spécifiques, qui déterminent les choix,
- de la vision d'avenir, qui fédère les membres fondateurs, adhérents, partenaires et acteurs internes et externes, qui contribuent au projet.

Il est à la fois ce que l'on a l'intention de faire :

- Il traduit la marque de la volonté spécifique issue de son histoire institutionnelle et d'une vision d'avenir en réponse aux attentes et besoins des familles d'aujourd'hui ;
- Il cible une certaine façon d'appréhender et de réaliser ce que l'on doit imaginer en plaçant l'intéressé, la famille au centre de la recherche pour élaborer des actions appropriées ;
- Il se veut être « porteur d'enjeux » et doit permettre à son Institution d'être identifiée comme facteur et acteur d'équilibre sociétal.

Sa méthodologie

Notre précédent projet associatif 2016-2021 s'est achevé. Cette année, malgré la crise sanitaire, nous devons nous mettre en ordre de marche pour un nouveau projet associatif et nous axer sur la dynamisation de la vie associative. Ce projet associatif va nous guider pour les cinq ans à venir. Il sera le nôtre, le vôtre, celui de l'Udaf 39 au service des familles. Nous l'avons élaboré avec un comité de pilotage et des groupes de travail co-pilotés par les administrateurs. Les mouvements familiaux ont été également associés et participeront à sa mise en œuvre en contribuant aux actions. Les différentes

expertises au sein de notre réseau sont nos plus grandes richesses, elles méritent d'être davantage mises en commun pour déployer notre ambition, celle de renforcer le soutien aux familles dans un contexte en perpétuelle évolution. Nous nous sommes appuyés sur le plan stratégique de l'Unaf qui comporte 3 enjeux décisifs, 3 orientations stratégiques, 7 chantiers, 17 actions prioritaires...

Notre projet associatif se veut ambitieux, pragmatique et tourné vers les associations partenaires, afin que ces dernières s'en emparent.

Trois étapes ont été nécessaires :

- ☞ Un bilan qualitatif du Projet associatif 2016-2021 ;
- ☞ Une analyse du plan stratégique de l'Unaf par les membres du conseil d'administration ;
- ☞ Une définition et une déclinaison des futures actions du Projet associatif 2022-2026.

Calendrier

[26 Janvier 2022](#) : Création et réunion du COPIL afin d'organiser la démarche.

- ☞ Bilan du projet associatif actuel
- ☞ Point sur les conventions d'objectifs
- ☞ Prise en compte des orientations prioritaires
- ☞ Retour de notre évaluation interne n°2 concernant la vie associative.
- ☞ Débat, définition des axes de travail pour élaborer le projet à partir du plan stratégique de l'Unaf

[8 mars 2022](#) : Réunion du COPIL avec les administrateurs autour de 2 grands axes de réflexion (comment renforcer notre réseau ? – quelles sont les actions prioritaires à définir pour aider et soutenir les familles au regard des besoins ?).

[25 mars 2022](#) : Réunion du COPIL avec les représentants des associations, mouvements familiaux, et professionnels Udaf autour de 2 grands axes de réflexion (comment renforcer notre réseau ? – quelles sont les actions prioritaires à définir pour aider et soutenir les familles au regard des besoins ?).

[En avril 2022](#) : Groupe de travail pour créer un outil de présentation pour le Conseil d'Administration en fonction des axes stratégiques choisis.

[12 avril 2022](#) : Validation des orientations définies par le Conseil d'Administration.

[19 mai 2022](#) : Présentation des orientations validées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de l'Udaf.

[Mai à juin 2022](#) : Groupe de travail - travail préparatoire pour l'élaboration du document support « PROJET ASSOCIATIF ».

[28 juin 2022](#) : Présentation de la trame du projet associatif actualisé au COPIL.

[11 octobre 2022](#) : Présentation du document définitif après impression au Conseil d'administration.

[Octobre à décembre 2022](#) : Elaboration d'un plan d'actions issu des orientations du projet associatif.

[Début 2023](#) : Démarrage des groupes de travail.

Les orientations de l'Udaf du Jura

Le Projet Associatif décline ses orientations de 2022 à 2026 :

- Orientation 1 :
Renforcer la légitimité de l'institution familiale auprès des pouvoirs publics, des partenaires et des associations
- Orientation 2 :
Renforcer notre réseau et mutualiser les moyens et les partenariats
- Orientation 3 :
Dynamiser la vie associative et identifier les services et activités à développer en lien avec les associations
- Orientation 4 :
Déployer une communication qui vise à faire connaître les associations
- Orientation 5 :
Garantir la qualité des services dans l'intérêt des bénéficiaires

1. Renforcer la légitimité de l'institution familiale auprès des pouvoirs publics, des partenaires et des associations :

- S'appuyer sur notre expertise pour identifier les attentes et les besoins des familles jurassiennes.
- Impliquer dans cette démarche les représentants des associations, les professionnels et les bénéficiaires.
- Adapter les offres de services et d'activités de notre réseau à partir d'un diagnostic partagé.

2. Renforcer notre réseau et mutualiser les moyens et les partenariats :

- **Renforcer notre réseau**
- Valoriser le bénévolat, développer une pratique attractive de l'accueil, de l'accompagnement, du renforcement des compétences des bénévoles en fonction de leurs besoins, leur offrir la possibilité d'un parcours institutionnel.
- Mettre en valeur la diversité des représentations, améliorer les compétences des représentants par des actions de formations adaptées, consacrer un temps dédié à la l'exploitation des comptes rendus de leurs mandats.

- Accompagner les administrateurs lors de leur prise de fonction et dans l'accompagnement des missions qui leur sont confiées.
- **Mutualiser les moyens et les partenariats en interne et en externe**
- Mutualiser les formations à l'attention des membres des associations et des responsables associatifs
- Etablir un plan de réflexion transversal pour optimiser le recrutement des bénévoles
- Lister les moyens humains et techniques mutualisables entre les associations et l'Udaf.

3. Dynamiser la vie associative et identifier les services et activités à développer en lien avec les associations :

Définir les missions de l'instance qui assurera le suivi du projet associatif.

Associer les associations du Réseau et les associations partenaires à l'élaboration des actions prioritaires définies dans le cadre de la réactualisation du projet associatif.

Mettre en place une veille formalisée des attentes et des besoins des familles.

Inventorier les offres et services proposés sur le territoire, les rencontrer, les faire connaître.

Repérer les complémentarités existantes entre les différentes offres et activités proposées par l'Udaf, son réseau, ses partenaires et les services publics.

4. Déployer une communication qui vise à faire connaître les associations :

- **Définir un plan stratégique faisant l'objet d'un plan d'actions et d'une évaluation annuelle**

Communiquer en interne :

- Développer les liens avec les associations adhérentes, entre elles et avec l'Udaf, par la participation aux assemblées générales, par l'organisation commune de situations événementielles, et par la promotion d'outils de communication (site internet, newsletters...).
- Favoriser les échanges entre les professionnels et les bénévoles sur la vie de l'Udaf et par des actions communes autour de la famille.
- Se former à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

Communiquer en externe :

- Valoriser les offres de services et les activités proposées par l'Udaf en différenciant Vie associative et services.
- Renforcer l'image de l'Udaf à travers la parole des bénéficiaires (enquêtes de satisfaction, projets Conseil de la Vie Sociale).
- Offrir des espaces et des lieux d'échanges, de convivialité et de proximité avec les familles.
- Déployer des actions concrètes pour faire découvrir le bénévolat, envisager de se déplacer pour aller aux contacts des populations isolées.

5. Garantir la qualité des services dans l'intérêt des bénéficiaires :

Partager les valeurs de l'Institution avec les services, notamment par l'actualisation de ce projet associatif et le déploiement des projets de services auprès de nos équipes.

Instaurer une culture pérenne de la bienveillance et optimiser l'organisation et la qualité des services en poursuivant notre démarche d'amélioration continue,

- Par le suivi du plan d'amélioration global de nos services.
- Par la prise en compte du nouveau référentiel de la Haute

Autorité de Santé pour procéder aux évaluations des services.

- Par l'étude d'un projet de conseil des bénéficiaires
- Par la poursuite de notre démarche Ethique et la communication des nouveaux outils de réflexion issus du réseau national
- **Veiller à l'adaptation et à l'évolution de nos missions au regard de la loi et des familles, notamment par la création de services.**
- **Développer la qualification et la formation des professionnels.**



Conclusion

Notre projet associatif, né d'une réflexion commune et partagée n'est pas une finalité en soi.

Certes, il retrace notre histoire, nos racines, il fixe un cap et définit aujourd'hui nos orientations politiques et nos valeurs, mais il se doit surtout de vivre et de s'adapter à notre environnement. Notre société est en perpétuelle évolution.

La période actuelle nous a appris que nos certitudes d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui, alors que dire de celles de demain !

Pour autant, les familles jurassiennes, les bénéficiaires que nous accompagnons ont besoin de perspectives.

C'est le rôle et le fondement de l'Udaf du Jura d'éclairer les pouvoirs publics et ainsi, de contribuer à construire ensemble une société plus juste qui permette l'épanouissement des familles.

*Le Directeur Général,
Olivier BONNOT*

*Le Président,
Hubert GREMAUD*

UNIS
POUR LES
FAMILLES

73 800

familles jurassiennes

52

associations
familiales

3 000

personnes
accompagnées

2 000

familles
adhérentes

4

sites



120

salariés

2

structures
d'hébergement

www.udaf39.fr



**CARREFOUR DES
SOLIDARITÉS**
Ensemble on va plus loin



- Antenne de Dole
3 rue du Boichot - 39100 DOLE
- Antenne de Saint-Claude
52 rue du Pré - 39200 SAINT-CLAUDE
- Antenne de Champagnole
89 rue Casimir Blondeau - 39300 CHAMPAGNOLE

Union Départementale des Associations Familiales
4 rue Edmond Chapuis - CS 90172
39005 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
Tél. : 03 84 47 04 17